

AE76 YERVILLE
620 Avenue Charles de Gaulle
76760 YERVILLE
Agrément E2107600080
Siret : 90170989900016
autoecoleasphalte76@gmail.com
Tél : 09 86 62 77 14



ASPHALTE 76
1 Rue de Barentin
76190 SAINT MARTIN DE L'IF
Agrément E1907600040
Siret : 84506819600011
asphalte76.autoecole@gmail.com
Tél : 02 35 02 48 07

Critère7.4:

GESTION DES RECLAMATIONS

1. Où s'adresser pour une réclamation ?

Tout client peut introduire une réclamation auprès de nos services via notre site internet, par simple courrier ou e-mail, par téléphone ou lors d'un entretien avec les salariés ou le gérant de l'entreprise.

2. Délai de réponse

Toute réclamation adressée à l'auto-moto école AE76 recevra une réponse aussi rapide que possible. Les délais sont les suivants : - dans les 3 jours ouvrables au plus tard après la réception de la réclamation écrite. - en cas de réclamation verbale, une réponse est apportée au client en direct. - l'Auto-moto école AE76 garantit une réponse définitive à la réclamation écrite ou verbale dans les 10 jours (après avoir examiné les faits, et défini les mesures correctives) ; si cela ne lui est pas possible, le non-respect de ce délai sera motivé au client dans un courrier précisant le délai dans lequel une réponse définitive peut être attendue.

3. En cas de désaccord

Si le client n'est pas satisfait de la réponse qui lui a été transmise ou si après les 10 jours prévus il est toujours sans nouvelle du service avec lequel il a pris contact, le client dispose d'un premier recours (interne) qui est de contacter le gérant de l'entreprise :

- **Mr Laurent SANNIER** au 06 07 69 82 93
- ou par mail : asphalte76.autoecole@gmail.com

En cas de désaccord avec la réponse apportée par le gérant, le client dispose d'un second recours (externe) en s'adressant aux médiateurs de la consommation référencés sur le site <https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso>